



**CFDT:** INTERCO RHÔNE  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**LE 6 DÉCEMBRE 2018**

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES... TOUS CONCERNÉS**

Tous les agents des trois fonctions publiques éliront leurs représentants du personnel au Comité Technique - CT et aux Commissions Administratives Paritaires - CAP A, B & C.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, des agents contractuels voteront pour une Commission Consultative Paritaire - CCP.

### **REPRESENTER SES COLLEGUES**

Nous sommes tous engagés dans nos métiers pour rendre un service public de qualité aux usagers.

Nous sommes parfois confrontés à des difficultés dans l'exercice de notre activité professionnelle : réorganisation des services, non remplacement des postes...

Nos déroulements de carrières ne sont pas un "long fleuve tranquille" : refus de formation, pas d'évolution dans le cadre d'emploi, mutation, mobilité difficile à obtenir, difficultés relationnelles, stress, pression, compétition...

Il arrive que ces questions empiètent sur notre vie de tous les jours parce que notre vie au travail, c'est notre vie tout court ! Chacun s'efforce alors de négocier - avec ses collègues, ses supérieurs, les élus - la solution qu'il juge la plus apte à répondre à ses attentes pour lui-même ou, au mieux, pour son service.

Se porter candidat aux élections professionnelles avec la **CFDT**, c'est afficher son désir de partager des solutions pour tous et pas seulement pour soi-même.

### **J'VOUDRAIS BIEN...**

**mais j'n'ose pas !** Tu peux être timide ou avoir peur d'être identifié comme "syndicaliste" car cela pourrait nuire à ta carrière.

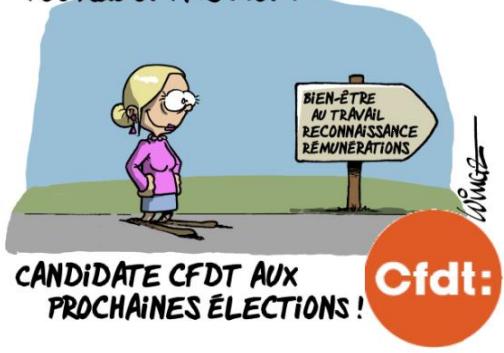
Tu n'es pas seul ! La **CFDT** t'accompagne. Devenir représentant du personnel c'est apprendre, c'est mieux connaître le fonctionnement, l'organisation de sa collectivité, de son établissement. C'est aller à la rencontre des collègues pour les écouter, construire avec eux des revendications, les accompagner et porter leur parole ainsi que les valeurs de la **CFDT** et les partager.

C'est se découvrir d'autres capacités et développer de nouvelles compétences. C'est une plus-value professionnelle et la **CFDT** revendique un déroulement de carrière pour ses représentants syndicaux.

Elle accompagne ses délégués syndicaux. Être élu dans une instance, c'est s'engager à préparer les dossiers et à siéger le jour de la séance. Tout ce travail s'effectue au sein de l'équipe syndicale.

Pour cela, tu bénéficies d'heures syndicales pour t'absenter de ton travail et siéger dans les instances CT et CAP. C'est un droit dans le cadre des instances représentatives du personnel ! Ce temps d'absence inclut le temps de préparation, de déplacement et les frais de transport éventuels sont pris en charge.

### **POURQUOI PAS MOI ?**



## J'VOUDRAIS BIEN...

**mais j'sais pas faire !** Au début, nous avons toutes et tous cette crainte de ne pas "savoir-faire".

A la CFDT, les militants, les élus sont assistantes maternelles, animateurs, secrétaires, infirmières, électriciens... Tous les métiers de la fonction publique sont représentés ainsi que tous les grades de tous les corps et cadres d'emplois dans toutes les catégories.

Cette diversité, c'est notre force !

Le savoir-faire s'acquiert pas à pas.

Les élus CFDT sont formés syndicalement. Les adhérents CFDT bénéficient de 12 jours de formation syndicale sur des thèmes très diversifiés : élus dans les instances CT et CAP, CHSCT - élaborer un tract - formation sur la maladie, le handicap - la communication...

En formation CFDT, on n'est pas à l'école, il n'y a pas de notes et ce n'est pas nécessairement triste ! C'est un temps de convivialité, de discussion, de débats, d'échanges d'expériences sur la vie quotidienne au travail.

N'hésite plus ! Inscrис-toi sur nos listes électorales et viens découvrir notre identité syndicale.

La CFDT porte et défend des valeurs de démocratie, d'indépendance, de liberté, d'émancipation et d'autonomie.

## LES CAP A, B & C

Les membres élus de la CAP étudient toutes les questions concernant la carrière individuelle des agents et leur parcours professionnel.

L'organisation CFDT permet aux élus du personnel de travailler au sein d'une section en collectif en échangeant, débattant sur les situations individuelles, les critères d'avancement de grades, les promotions internes... afin de se mettre d'accord et d'avoir une position commune avant la tenue de la séance et du vote.

## LES CCP-pour les agents contractuels

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, sous certaines conditions, des agents contractuels pourront voter pour être représentés au sein d'une CCP.

Elle aura le même rôle qu'une CAP et sera compétente pour traiter des situations de licenciement, inaptitude définitive, insuffisance professionnelle, intérêt du service, en cas de suppression ou de transformation de l'emploi, de modification du contrat, de sanctions...

## LE CT

Il est obligatoirement consulté pour traiter de toutes les questions d'ordre collectif et relatives à l'organisation du travail dans ta collectivité. C'est l'instance de régularisation professionnelle de proximité. La parole doit être libre, tout peut y être dit, porté à la connaissance des élus et de l'administration.

Le nombre de voix obtenu par chaque organisation syndicale au CT déterminera le nombre de sièges et d'élus au Comité d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail - CHSCT. Les représentants CFDT du CHSCT seront mandatés par le syndicat. Il n'y a pas d'élection, c'est le syndicat qui nomme ses représentants.

Le mandat syndical au CT ou en CAP dure 4 ans.



**CFDT Interco Rhône  
Bourse du Travail  
Place Guichard  
69003 LYON  
04 78 60 93 25  
[interco69@interco.cfdt.fr](mailto:interco69@interco.cfdt.fr)**